

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-HUIT DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 DECEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Florian GIBIER, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS MIXTES AU HAMEAU DE LA FAVIERE
DEL2025-144

Rapporteur : Michel BOUVARD

Expose

La commune des CONTAMINES-MONTJOIE souhaite engager la réalisation d'un programme résidentiel mixte sur le tènement cadastré section A n°1969 et 1872, lieudit La Favière, d'une surface totale de 2 836 m².

Ce projet prévoit la construction d'environ 14 logements répartis en deux bâtiments, dont 50 % en Bail Réel Solidaire (BRS), et 50 % en logements libres.

Pour ce faire, la commune a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) en vue d'acquérir le foncier. Le portage foncier avec l'EPF est en cours.

Ceci-exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Contamines-Montjoie,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB),

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) du 21 mars 2025, approuvant l'acquisition et le portage du tènement concerné,

Vu le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt annexé à la présente délibération,

Considérant que la commune des Contamines-Montjoie souhaite favoriser l'installation et le maintien des ménages permanents travaillant dans la vallée, dans un contexte de forte tension foncière et immobilière,

Considérant que le tènement situé au hameau de La Favière, d'environ 1700 m², se prête à la réalisation d'un programme résidentiel mixte comprenant environ 17 logements dont 50 % en Bail Réel Solidaire (BRS),

Considérant que la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt permet de sélectionner un opérateur compétent, sur la base de critères objectifs précisés dans le cahier des charges ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11

Contre :

Abstention :

Article 1 : D'APPROUVER le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue de la cession du tènement communal situé au hameau de La Favière, pour la réalisation d'un programme résidentiel mixte comprenant des logements en BRS.

Article 2 : DE VALIDER le projet d'AMI annexé à la présente délibération.

Article 3 : D'AUTORISER le Maire, ou tout élu habilité à cet effet, à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires au lancement, à l'organisation et au suivi de la consultation, à signer tout document afférent, et à engager les négociations avec l'opérateur retenu.

Article 4 : DE PRÉCISER que la sélection de l'opérateur fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil municipal, après analyse des candidatures reçues.

En Mairie, le 18 décembre 2025
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 18 décembre 2025
Le Maire,
François BARBIER